



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUÉRET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 8 octobre 2012

à

Monsieur le Directeur Académique
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Monsieur le Directeur Académique,

Nous attirons à **nouveau** votre attention sur la situation des directeurs d'école en ce début d'année scolaire. En effet, le nombre et la lourdeur des tâches administratives à effectuer avant les vacances de la Toussaint sont très importants et cette première période est extrêmement complexe pour les directeurs. Cette année, la tâche est d'autant plus écrasante que les directeurs sont privés d'aide administrative avec le non renouvellement des Employés de Vie Scolaire. De plus, la plupart des directeurs ne bénéficient pas de décharge de direction et n'ont pas eu de calendrier de décharges ponctuelles, malgré les demandes répétées de notre organisation. **Aide administrative et décharges ponctuelles sont pourtant des engagements formels du Ministère dans ce dossier.**

Dans le même temps, nous constatons pourtant que les demandes de l'administration départementale envers les directeurs ne cessent de croître, malgré les engagements pris depuis plusieurs années d'une simplification administrative qui peine à voir le jour :

- Demander aux directeurs de convoquer un conseil d'école avec des représentants de parents dont les enfants peuvent avoir quitté l'école afin de prendre un avis concernant le jour de rattrapage compensant l'allongement des vacances de la Toussaint, alors même que cette décision ne peut être prise qu'au niveau académique est une injonction de nature à discréditer notre administration et ses personnels vis-à-vis de ses usagers et partenaires et est démesurément lourde au regard des enjeux.
- De même, dans le cadre des élections au Conseil d'École, l'annonce aux directeurs 48 heures seulement avant la clôture des candidatures par le courrier du jeudi 27 septembre (soit 14 jours après la première information) que les élections aux conseils d'écoles avaient évolué en référence à une circulaire du **26 septembre 2011** (donc déjà en vigueur pour les élections 2011) aurait sans doute pu attendre une année de plus... Cette information implique rien de moins que la nécessité d'organiser une élection dans chacune des écoles de chaque RPI de notre département : les directeurs n'ont pas le sentiment que leurs tâches se simplifient ou s'allègent.
- De plus, les directeurs ont reçu un courrier électronique de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Guéret 1 contenant 21 pièces jointes (dont un tableau de bord de 11 pages à compléter, l'emploi du temps de chaque collègue de l'école à remplir, ainsi que le calendrier de l'aide personnalisée de chaque collègue et pour toute l'année scolaire, ...): autant de documents que vous vous étiez engagé à supprimer dans le cadre du groupe de travail sur la simplification administrative.
- Vendredi 5 octobre, les directeurs du RRS de Bourgneuf ont reçu une invitation, sans ordre de mission, pour le mardi 9 octobre pour mettre en place le dispositif "Mallettes des parents CP" « action visant à faciliter le dialogue avec les parents en les aidant à comprendre les enjeux de la scolarité, à répondre aux questions qu'ils se posent à l'entrée au cours préparatoire et à les rendre acteurs de la réussite de leur enfant »: il nous semble pour le moins cavalier de prévenir les collègues aussi tardivement pour mettre en place un dialogue avec les parents dans le cadre de l'entrée au CP. Les collègues n'ont sans doute pas attendu cette initiative pour dialoguer avec les familles.

Vous comprendrez alors que les directeurs ne peuvent donc que constater l'augmentation des tâches qui leur sont demandées alors qu'ils n'ont ni le temps, ni les moyens de faire face à cet alourdissement. Lors de la CAPD du 6 septembre 2011, vous aviez indiqué que le travail des directeurs devait être allégé. Nous vous demandons de prendre des engagements clairs pour accompagner les personnels et alléger **concrètement** les tâches des collègues directeurs.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, mes sincères salutations.

Le Secrétaire Départemental

Fabrice COUÉGNAS